



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **CANICULE** dans le département de la Charente.

Evolution prévue :

Les fortes chaleurs s'installent durablement sur la région. Cet épisode caniculaire devrait se maintenir à minima jusqu'en début de semaine prochaine

Vendredi 19 juin après-midi, les températures maximales attendues sont de l'ordre de 34 à 37°C.

Dans la nuit de vendredi à samedi, les températures ne devraient pas descendre sous les 19/20°C voire 21/22°C dans les vallées fluviales et en ville.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>

En complément de ces mesures, vous pouvez utilement vous référer aux fiches thématiques du guide "Faire face aux vagues de chaleur avec son plan communal ou intercommunal de sauvegarde" édité par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Il s'adresse à toutes les collectivités, y compris celles qui ne disposent pas encore d'un PCS ou d'un PICS approuvé et/ou mis à jour.

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

De la situation sanitaire

- sur le site www.sante.gouv.fr
- au 0 800 06 66 66

À Angoulême, le 18 juin 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles

Pierre GÉ